



Mieux concevoir les feuillées

Le constat

Indispensables pour les camps en prairie, les feuillées sont parfois à l'origine de dégradations du milieu naturel, surtout lorsqu'elles ne sont pas bien conçues. Voici donc un rappel des bonnes pratiques, à conseiller à vos groupes locataires !



DES FEUILLÉES RESPECTUEUSES DE LA NATURE !

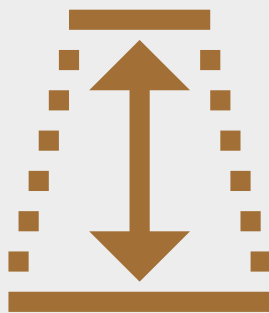
L'EMPLACEMENT IDÉAL

Il est indispensable d'éloigner la feuillée du cours d'eau, même s'il s'agit d'un tout petit ruisseau. La distance minimale à respecter est de **25 mètres**. Sinon, les bactéries fécales risquent de se retrouver dans l'eau et de dégrader les écosystèmes aquatiques. Les matières fécales présentent aussi un risque de maladie pour l'être humain. Un coin à l'ombre sera aussi à privilégier.



LA PROFONDEUR DU TROU

Pour pouvoir se décomposer, les matières fécales ont besoin d'une bonne oxygénation. Il ne faut donc pas creuser un trou trop profond. La profondeur idéale est de **25 centimètres**. Ainsi, les matières organiques se décomposeront facilement et cette profondeur sera suffisante pour éviter que des animaux ne soient en contact avec les excréments.



Bon à savoir : au-delà de 30 cm, il n'y presque plus de décomposition, ce qui entraîne un risque de pollution des nappes phréatiques.

DE LA SCIURE PLUTÔT QUE DE LA TERRE



Une pelletée de sciure est suffisante pour que la matière se dégrade naturellement. Cela permet aussi d'éviter les odeurs. À défaut, des feuilles mortes peuvent aussi être utilisées. Quelques pelletées de terre peuvent aussi être ajoutées de temps en temps mais la terre servira surtout en fin de camp pour recouvrir le trou.

À éviter : la sciure des magasins de bricolage car elle contient de la colle et d'autres produits. Mieux vaut se rendre dans une scierie pour de la sciure 100% naturelle !

FEUILLÉES INTERDITES !

Dans les **Cantons de l'Est**, les feuillées sont purement et simplement interdites. Des toilettes mobiles (sèches ou "cathy cabine") doivent être utilisées. Le frais de transport, d'entretien et de vidange sont pour moitié pris en charge par la Communauté germanophone. Le reste doit être pris en charge par le propriétaire.



La saviez vous ?
Mieux vaut acheter du **papier toilette** non blanchi et non coloré, qui se dégrade plus vite !

POUR ALLER PLUS LOIN

→ *Les ressources*

- Fiche "Des feuillées vertes" éditée par Les Scouts.
- "Bonnes pratiques en matière de feuillées": fiche réalisée par le Contrat de rivière Lesse.